
Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du chef de brigade, inspecteur des côtes du département du Calvados, concernant la conduite héroïque du citoyen Taillepie pour sauver l'équipage d'un bâtiment français, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du chef de brigade, inspecteur des côtes du département du Calvados, concernant la conduite héroïque du citoyen Taillepie pour sauver l'équipage d'un bâtiment français, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 402;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17290_t1_0402_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

redoute de Colleville et Cabieu : les mesures de défense avoient été prises en cas que ce fût un bâtiment ennemi; une patrouille s'étant avancée avec précaution, rencontra des matelots français qui avoient gagné le bord à la nage; ils demandèrent des secours pour ceux qui étoient restés à bord. Le citoyen Taillepie, sergent-instructeur de la batterie, se débarrassa aussitôt de ses habits, se jeta à la nage, courut au vaisseau et aida les citoyens Ramir et Laporte à sauver un homme et une femme qu'ils ramenèrent au corps de garde, où les secours de tout genre leur furent prodigués. Ces particuliers ayant repris leurs sens, s'aperçurent que tout l'équipage n'étoit point sauvé, qu'il manquoit encore six individus enfermés dans la chambre du capitaine. Le citoyen Taillepie engage le caporal de garde et un jeune homme à le suivre; ils affrontent la tempête et l'horreur d'une nuit ténébreuse, rien n'arrête leur intrépidité; parvenus au bâtiment, la porte se trouve obstruée par des tonneaux : ils la débarrassent, et garantissent de la mort les individus qui alloient périr.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (59).

39

Les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône font passer une adresse sur les évènements arrivés à Marseille le 5 vendémiaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (60).

L'administration du département des Bouches-du-Rhône, écrit que Marseille est tout à fait régénérée, grâce à l'énergie qu'ont déployée les représentants du peuple. Les conspirateurs sont arrêtés; quelques-uns ont prévenu la justice nationale en se suicidant ou en se noyant. D'autres, armés de pistolets et de poignards, étoient allés chez les représentants du peuple, dans le dessein sans doute de les assassiner; mais Auguis s'est jeté sur le plus audacieux, l'a désarmé et saisi. Cet attentat ne restera pas impuni.

L'administration termine en jurant haine éternelle aux tyrans, aux dominateurs et aux fripons; attachement inviolable à la République une et indivisible; respect et soumission aux lois et à la Convention, seul point de ralliement qu'elle connoisse (61).

(59) P.-V., XLVII, 36-37. *Bull.*, 22 vend. (suppl.); *Gazette Fr.*, n° 1011; *J. Fr.*, n° 743; *M. U.*, XLIV, 266.

(60) P.-V., XLVII, 37. *Ann. R. F.*, n° 17; *Gazette Fr.*, n° 1011; *J. Fr.*, n° 743; *J. Perlet*, n° 745; *Mess. Soir*, n° 781.

(61) *J. Perlet*, n° 745; *M. U.*, XLIV, 266.

40

La société populaire de Lozy [?] fait passer une adresse à la Convention nationale. Renvoyé au comité de Sûreté générale (62).

41

La société populaire de Magny-le-Désert [Orne] félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à montrer la même énergie et à anéantir toute rivalité d'autorité.

Mention honorable, insertion au bulletin (63).

[*La société populaire de Magny-le-Désert à la Convention nationale, du 9 vendémiaire an III*] (64)

Citoyens représentans,

N'attendez pas de nous de viles adulations, nous ne connoissons que le langage républicain.

Placés au milieu des orages du fanatisme, du fédéralisme, des factions catilinaires formés dans votre sein sous le voile d'un ardent amour de la République, vous avez montré un front également redoutable et majestueux : la foudre républicaine dans vos mains a frappé à la fois les puissances européennes conjurées, les grandes communes insurgées, le général traitre et perfide, le fonctionnaire publique abusant de son autorité. Votre sagesse et votre prévoyance ont pénétré les épaisses ténèbres qui déroboient à l'oeil de l'observateur les conspirations de lèze nation : elles ont pénétré les manoeuvres des ambitieux et des intrigants dont les crimes étoient achetés par l'or des despotes coalisés : et vos mesures les ont déjouées.

Aujourd'hui plus que jamais vous saisissez l'univers entier d'une profonde admiration. Vos miracles prouveront aux siècles futurs qu'avec le sentiment et le génie de la liberté c'est un crime de calculer les périls et les dangers; mais prenez-y garde, représentans, vos travaux n'obtiendront l'immortalité que lorsque vous aurez écrasé de votre toute puissance les personnages qui sacrifient l'auguste caractère de représentant d'un peuple libre à leurs vains projets de le refaire tomber en esclavage : que lorsque vous aurez anéanti ces rivalités d'autorité qui ne voient leur bonheur que dans la dissolution de la représentation nationale, frappez donc et n'oubliez pas que chaque minute de retard genère les responsabilités sur vos têtes. Avez-vous besoin de force; que nos corps vous servent de remparts et qu'en expirant nous puissions jouir du doux enthousiasme de dire : nous avons sauvé notre patrie.

FEROUELLE, *président.*

(62) P.-V., XLVII, 37.

(63) P.-V., XLVII, 37. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(64) C 322, pl. 1352, p. 25.